

Arrêté n°509/2024/DAJI

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2 et L. 719-7 ;

VU les statuts de l'Université de Limoges ;

VU la délibération du conseil d'administration du 5 janvier 2021 portant élection de Madame Isabelle KLOCK-FONTANILLE à la présidence de l'Université de Limoges ;

VU l'arrêté en date du 24 septembre 2024 du Ministre de l'enseignement supérieur de la recherche n°MEN000102101916 portant nomination et classement de Monsieur Michel SENIMON dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU le procès-verbal d'installation de M. Michel SENIMON comme Directeur général adjoint des services, chargé de la stratégie et des partenariats de l'Université de Limoges en date du 30 septembre 2024 ;

VU le procès-verbal d'installation de M. Arnaud BEAUZON et de Mme. Stéphanie COUDERT en qualité de Directeurs des ressources humaines par interim en date du 1^{er} octobre 2024.

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Délégation de signature est donnée à **M. Arnaud BEAUZON**, Adjoint à la Direction des ressources humaines, responsable du service de la gestion statutaire et des carrières des personnels enseignants, Directeur des ressources humaines par intérim, à l'effet de signer au nom de **Mme Isabelle KLOCK-FONTANILLE**, Présidente de l'Université de Limoges, les actes définis aux articles ci-après, dans la limite de ses attributions.

ARTICLE 1 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- tous actes tels qu'arrêtés, interface de paye, états liquidatifs ou fiches financières, ordres de missions en France et à l'étranger avec ou sans frais, décisions, circulaires, rapports, mémoires, documents et correspondances relevant de la gestion des personnels enseignants tant titulaires que contractuels ;

Sont exclus de cette délégation de signature les actes suivants :

- arrêtés de nomination ;
- contrats d'engagements.

ARTICLE 2 - EMPÊCHEMENT OU ABSENCE

En cas d'empêchement ou d'absence de **M. Arnaud BEAUZON**, **Mme. Stéphanie COUDERT** en qualité d'Adjointe à la Direction des ressources humaines, responsable de la gestion statutaire et des carrières des personnels BIATSS, Directrice par intérim des ressources humaines, est autorisée à signer les actes cités à l'article 1.

ARTICLE 3 - VALIDITÉ

Le présent arrêté entre en vigueur à compter :

- de sa publication par voie d'affichage dans les locaux et de publication sur le site internet de l'Université de Limoges ;
- de sa transmission à l'Autorité rectoriale.

Il prend fin au plus tard à la cessation des fonctions du délégataire.

Il abroge et remplace tout autre arrêté consenti au même délégataire.

ARTICLE 4 - EXÉCUTION

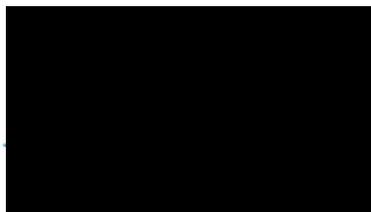
Le Direction générale des services et l'Agent comptable de l'Université de Limoges sont chargés de son exécution.

Spécimens de signature :

Mme Stéphanie COUDERT :



M. Arnaud BEAUZON :



03 DEC. 2024

Fait à Limoges, le.....

Madame le Président de l'Université,

Isabelle KLOCK-FONTANILLE



Publié le :

Transmis à l'Autorité rectoriale le :

Copies délivrées :

- Intéressé(e)(s) ;
- Directeur des Achats et des finances ;
- Directeur général adjoint des services chargé de la stratégie et des partenariats ;
- Agent comptable.

